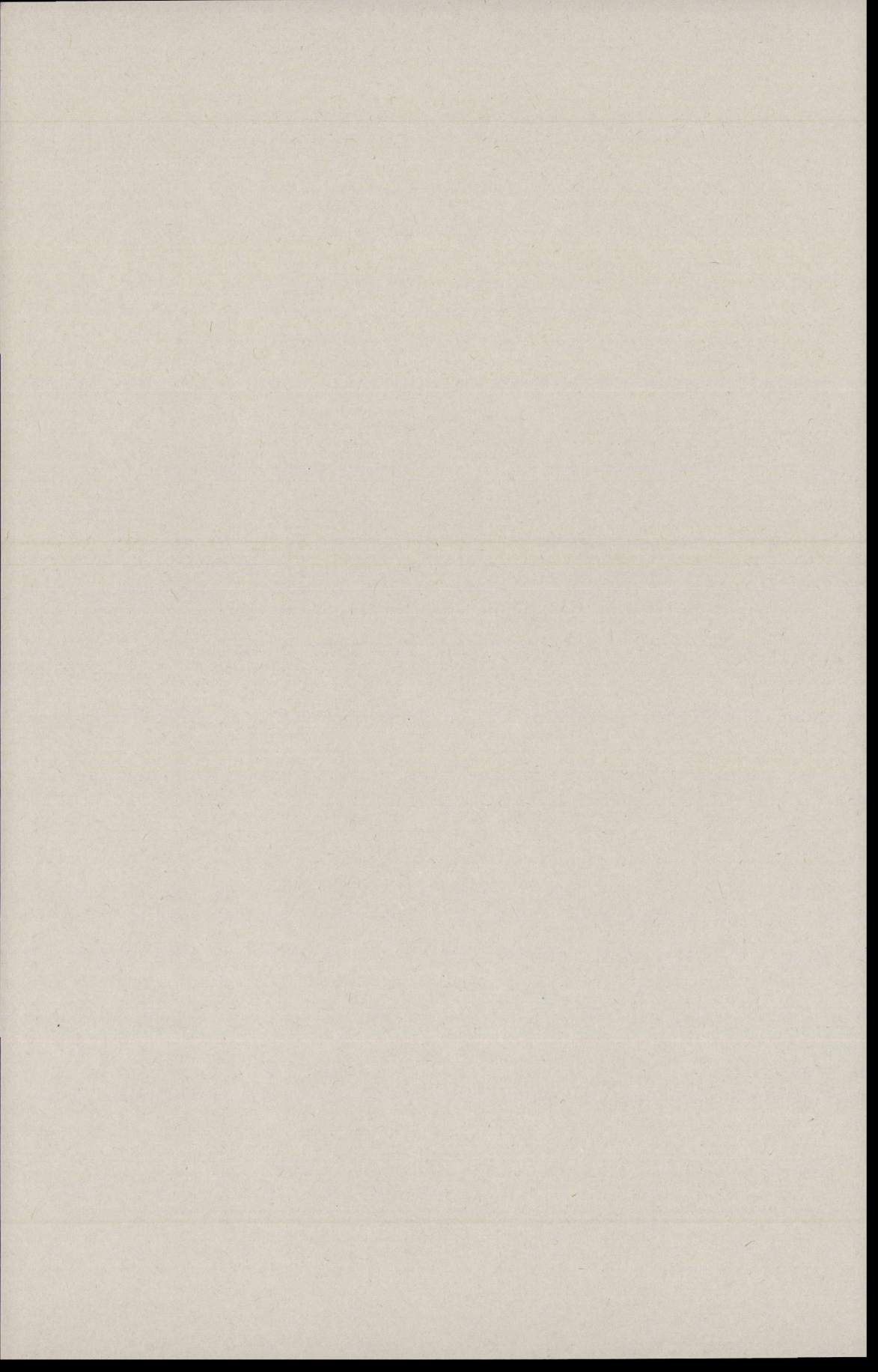


Luk VAN DE SIJPE et Pierre COLMAN

**IDENTIFICATION DU POINÇON DE  
L'ORFÈVRE LIÉGEOIS ÉRASME YERNA**

Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXV (2010-2011), p. 413-418

Liège  
Grand Curtius  
- 2011 -



# IDENTIFICATION DU POINÇON DE L'ORFÈVRE LIÉGEOIS ÉRASME YERNA

par

Luk VAN DE SIJPE et Pierre COLMAN

à Monique Merland,  
qui a suivi avec une attention sans faille  
la gestation de l'article

Du fait de la perte des plaques d'insculpation, la plupart des poinçons d'orfèvres liégeois restent sans titulaire ou sans titulaire certain, dans l'attente d'une heureuse trouvaille d'archives portant sur des objets venus jusqu'à nous<sup>1</sup>. Cette chance trop rare vient de se produire en faveur d'un maître peu connu, Érasme Yerna : il s'identifie avec celui qui a été nommé « maître EV » à titre provisoire.

Les deux objets en cause, un encensoir et sa navette (fig. 1 et 3), sont conservés dans le trésor de l'église de Kleine-Brogel, un village limbourgeois proche de la frontière hollandaise, incorporé à la commune de Peer<sup>2</sup>. Les comptes paroissiaux de 1793 livrent à leur sujet une mention laconique : « pour un encensoir en argent et navette à encens 338 = 3 = 3 ». Un document justificatif joint, ici transcrit en annexe, fournit en revanche d'abondantes informations.

Il est pour l'essentiel de la main d'un orfèvre de Peer, Georges Alexandre. Il porte son nom et son adresse tracés d'une élégante écriture nettement différente ; le papier utilisé est sans doute une enveloppe de récupération. Les mots « komt 184=11=0 », d'une autre écriture encore, ont été écrits,

---

<sup>1</sup> Catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, Liège 1991 (cité ci-après Liège 1991), p. 28.

<sup>2</sup> M. ORLENT, G. SCHALLEY et L. VAN DE SIJPE, *Sint-Ursulakerk Kleine-Brogel 1908-2008*, Kleine-Brogel, 2008. Grand merci, pour sa parfaite obligeance, à M. Georges Schalley, trésorier de la fabrique d'église. Voir aussi <http://www.erfgoedlimburg.be>.

crojons-nous, par le trésorier de la fabrique d'église. C'est probablement lui aussi qui a noté le nom du fabricant à qui revient cette somme : « yerna orfevre proche du s. Severin ».

Il regorge de termes incompréhensibles pour le profane, d'autant que l'orthographe n'est pas peu malmenée. Le « brûlé » c'est de l'argent récupéré dans les cendres de tissu rehaussé de fils de métal. « La control », c'est le contrôle opéré par le « marqueur » chargé de vérifier l'aloï et d'apposer les poinçons qui le garantissaient. Le « richau », c'est le récipient propre à contenir les braises qui se loge à l'intérieur de l'encensoir, assimilé à un réchaud. Le « couvre », c'est le cuivre. La « rente », c'est, bizarrement nommée, la commission d'Alexandre. Dans les mots « il a abeu », il faut reconnaître une formule encore en usage dans le Limbourg sous la forme « abuis » pour noter une discordance dans les chiffres ; si les comptes de la paroisse portaient  $348 = 3 = 3$ , les choses seraient claires. La mention « pour le sil(l)eur 2 louis » reste pour nous sibylline.

Tous les autres montants sont en florins (notés « francs »), sous (ou patards) et liards Brabant-Liège. Le métal mis en œuvre est de l'argent « de poinçon », c'est-à-dire à l'un des trois titres officiels, le principal : 10 deniers et 6 grains, 854 millièmes dans le système décimal moderne<sup>3</sup>. Il se paie 4 florins et 15 sous l'once<sup>4</sup>. Les poids sont en onces (environ 30 g) et en esterlins (1/20<sup>e</sup> d'once).

Abstraction faite des 2 louis et de 6 sous de frais de port, la facture se monte à 338 florins, 1 sou et 1 liard. La part du fabricant n'est que de 184 florins et 11 sous.

Jean-Georges Alexandre, fils d'un orfèvre du même nom, est baptisé à Liège, sur les fonts de Notre-Dame, le 23 décembre 1723. Il quitte sa ville natale pour Peer, une des « Bonnes villes » de la principauté. Il y est installé en 1752. Dès le 2 janvier suivant, il y prend pour épouse la fille d'un médecin. Il y sera bourgmestre. Il y mourra le 11 août 1796<sup>5</sup>. En 1793, c'est un notable avancé en âge qui ne travaille très probablement plus de ses mains et sait l'art de profiter de son réseau de relations.

---

<sup>3</sup> Liège 1991, p. 21-22.

<sup>4</sup> Voir P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966, t. 1, p. 195.

<sup>5</sup> Liège 1991, p. 53, 159, n° 119, et 268.



Fig. 1 - L'encensoir,  
argent repoussé et ciselé,  
h. 25,5 cm  
(Photo Luk Van de Sijpe).



Fig. 2 - Ses poinçons  
(Photo Luk Van de Sijpe).

Érasme Yerna vivait à Liège près de l'église Saint-Séverin, une de celles que la fin de l'Ancien Régime a condamnées, on ne l'ignorait pas<sup>6</sup>. Il n'a pas laissé beaucoup de traces dans les archives<sup>7</sup>. Il épouse Joséphine Lacroix le 16 février 1790. Il a d'elle deux fils, le premier en 1792, le second en 1795. Il meurt avant le 13 frimaire de l'an VII : à cette date, sa veuve, domiciliée « rue Severin », compte parmi les orfèvres « qui étalent et ne fabriquent point ». Le 2 brumaire de l'an XI, elle « vend des Bijoux et ouvrages garnis d'or et d'argent (ce commerce lui fournit à peine de quoi vivre) ». Elle convole le 16 novembre 1803 avec l'orfèvre Jean-François Beijns. Il figure dans le recensement de 1807 ; elle non<sup>8</sup>.

L'encensoir, répertorié dès 1966<sup>9</sup>, est marqué de poinçons lisibles à souhait (fig. 2) : le blason du dernier prince-évêque, François-Antoine de Méan, l'aigle bicéphale surmontant le millésime de 1792, et la lettre annale B, en usage en 1793. Ce sont les trois marques corporatives. Le poinçon de l'orfèvre, quant à lui, a été lu EV par Joseph Brassinne sans remise en cause ultérieure<sup>10</sup>. Mal lu, car ce V n'en est pas un ; le bas de la lettre est patté, et non pas pointu, comme il l'est dans les poinçons FIV, GV et NV. Une hampe, même très courte, eût été plus parlante. C'est grâce aux documents écrits que la lecture se rectifie. Quant à l'excroissance rectiligne, à peine visible, qui part de la branche droite, c'est la trace d'une petite faille dans la matrice. On repère aisément la rayure-éprouvette, que les Liégeois nomment la striche.

La navette (« naviculle ») assortie est marquée de même. Sa cuiller, heureusement conservée, ne porte que le poinçon EY et la striche.

Aucun autre objet religieux sorti des mains d'Érasme Yerna n'est connu. Cinq pièces de caractère civil ont été répertoriées par Brassinne : un drageoir de 1780, un porte-huilier de 1788, une louche de 1790, un

<sup>6</sup> J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935, n° 1876.

<sup>7</sup> ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Fonds des notaires*, S. Yerna, 6.5.1782, 26.7.1792 et 24.7.1793 ; A. Kepenne, 23.1.1787 ; Q. Denis, 22.1 et 22.2.1789 ; S. Descry, 27.2.1791. Communication de Berthe Lhoist-Colman.

<sup>8</sup> B. LHOIST-COLMAN, *Le Bureau liégeois de la garantie des matières d'or et d'argent (1798-1814)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 102, 2001-2002, p. 321, 328, 329-331 et 332.- W. Van Dievoet, *Orfèvres de Liège du XIX<sup>e</sup> siècle*, Louvain, 2006, p. 80, n° 125.

<sup>9</sup> COLMAN, *o. c.*, p. 211, n° 156.

<sup>10</sup> J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948, p. 372.- Liège 1991, n° 234.



Fig. 3 - La navette, argent repoussé et ciselé, 11,5 x 14 x 8,5 cm  
(Photo Luk Van de Sijpe).

moutardier et un sucrier de 1793. Aucune pièce de grand prix. Peut-être faut-il ajouter un porte-huilier qui se trouvait en 1948 dans la collection de Maurice Neys. Ses poinçons, partiellement mal déchiffrables, sont ceux du règne de Constantin de Hoensbroeck, une lettre annale H douteuse et une marque d'orfèvre que Brassinne a lue E tout court et n'a pas pu reproduire, ce qui n'est pas sans inspirer de sérieux doutes<sup>11</sup>. Plaise au propriétaire actuel de se faire connaître !

Au temps où Yerna était en activité, les orfèvres liégeois avaient un second poinçon, plus petit et plus simple, réservé aux objets en argent de bas aloi, dit « argent de bavière », le titre, 8 deniers, soit 667 millièmes, étant celui de la pièce de monnaie du même nom. La proposition qui a été

---

<sup>11</sup> BRASSINNE, *o. c.*, p. 257 et 624.

faite à son sujet en 1991<sup>12</sup> est fragilisée par la découverte. Le coin portait bien plus vraisemblablement la lettre E suivie de la lettre V faisant fonction d'Y, sans couronne. Une empreinte s'en rencontrera, espérons-le.

## ANNEXE

### Recto :

A Monsieur / J : G : Alexandre / orfevre / a peer

tout l'argent poinson / de l'encensoir et / la naviculle avec / sa cullier /  
pesse tout ensemble / 44 onces et 9 etrlin  
pour la fason tout / ensemble 338 fr 1 - 1  
pour le sileur (silleur ?) 2 louis  
6 sous pour les port

### Verso :

trente troix onces et 18 esterlins, argent poinson  
à 4 frans 15 lonce porte ..... 161 fr 02  
pour la fason ..... 085  
La naviculle avec sa cullier pesse 10 onces  
et onze eterlins ..... 050 fr 2 - 1  
Pour la fason ..... 040  
Pour la control ..... 000 - 15 - 2  
Pour le richau de couvre rouge ..... 000 - 15  
Pour le boit de carton ..... 000 - 08  

---

..... 338 f 1 - 1  
il a abeu de ..... 010 - 2 - 2  
ce qu il me revien d'argent et du brulé ..... 18f 10 -1  
pour ma rente ..... 135  
il revien a cette orfevre ..... 184 -11  
le tout porte ..... 338 fr 1 - 1  
Yerna orfevre proche du s. Severin  
Komt ..... 184 = 11 = 0

NB : Nous n'avons rectifié que les majuscules inopportunes.

ARCHIVES DU ROYAUME À HASSELT, *Cures, Kleine-Brogel*, n° 7 bis.

<sup>12</sup> Liège 1991, p. 68.



